



UN-HABITAT ÉVALUATION BRÈVE

Evaluation du programme des jeunes et du Fond pour la Jeunesse Urbaine

Rapport d'évaluation 2/2011

1 INTRODUCTION ET HISTORIQUE

Dans de nombreux pays en voie de développement la jeunesse constitue plus de 70 pour cent de la population urbaine et des études ont démontré que la jeunesse urbaine est affectée d'une façon disproportionnée par des problèmes urbains principaux tels que le crime, l'insécurité, l'abus des stupéfiants, soit en tant que victimes ou auteurs. En adoptant l'Agenda de l'Habitat lors de la Deuxième Conférence des Nations Unies sur les Etablissements Humains (Habitat II) tenue à Istanbul en 1996, les leaders mondiaux ont fait un appel pour une attention particulière aux besoins de la jeunesse. Alinéas 45, 113 et 120 engage le Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains (ONU-Habitat) à œuvrer en partenariat avec la jeunesse.

La Résolution 56/206 de décembre 2001 de l'Assemblée Générale, qui a promu le Centre des Nations Unies pour les Etablissements Humains au Programme à part entière a aussi recommandé l'adoption des perspectives transversales relatives au genre, et à la jeunesse dans leur travail. A travers la Résolution 18/3 de 2011 du Conseil de Gouvernance, il a été demandé à l'ONU-Habitat de renforcer le partenariat et l'engagement de la jeunesse. La Résolution 19/13 de 2003 a proposé la mise en place d'un mécanisme permettant les consultations avec la jeunesse et leur contribution aux activités de l'ONU-Habitat. Elle a également demandé l'élaboration de la stratégie de renforcement de l'engagement de la jeunesse et recommandé leur participation aux réunions importantes de l'ONU-Habitat. En 2005, le Conseil de Gouvernance a demandé au Directeur Exécutif de l'ONU-Habitat d'intégrer les questions de la jeunesse dans les activités des Divisions de l'Organisation.

En outre, le Conseil a demandé à l'ONU-Habitat de développer et de promouvoir une collaboration inter-agence sur les problèmes de la jeunesse et d'impliquer la jeunesse dans la formulation de ses programmes et ses politiques à travers le Conseil Consultatif pour la jeunesse de l'ONU-Habitat.

En 2007, l'Organisation a été demandée de créer un Fonds des Opportunités pour le développement dirigé par la jeunesse (communément dénommé "le Fonds pour la Jeunesse Urbaine" pour fournir un soutien financier aux initiatives dirigées par la jeunesse dont le bailleur de fonds principal était le Gouvernement de la Norvège. Le Gouvernement de la Norvège a octroyé un montant 2 millions de dollars Américains spécifiquement pour le Fonds pour la Jeunesse urbaine pour la période 2009 - 2011.

D'autres initiatives menées par la jeunesse mises en œuvre à travers le Programme de la jeunesse comprennent les soi-disant centres "Guichet Unique", centres "Nous sommes l'avenir", centres "Messagers de la vérité", centres "Formation Faisceau Lunaire (Moonbeam)" ainsi que les centres sportifs et de récréation, dont l'objectif cible est de donner une formation de compétences pratiques à la jeunesse urbaine en vue d'améliorer leur vie et de les conscientiser sur les problèmes qui les affectent.

2 PROCESSUS ET MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION

L'évaluation a été menée en réaction de la Résolution 21/6 du Conseil de Gouvernance, qui demandait au Programme de l'ONU-Habitat de créer un Fonds pour la jeunesse urbaine et d'effectuer une évaluation du fonctionnement du Fonds pour la jeunesse urbaine en vue de la présenter à la Session

du Conseil de Gouvernance en avril 2011. L'évaluation a examiné le programme de la jeunesse de l'ONU-Habitat, en général, et le Fonds pour la Jeunesse Urbaine en particulier, avec une attention particulière sur la pertinence des activités de l'ONU-Habitat en faveur de la jeunesse ; l'intégration des problèmes de la jeunesse dans le cadre normatif et opérationnel de l'ONU-Habitat, l'évaluation de fonctionnement du Fonds pour la jeunesse Urbaine, la revue de la performance normative et opérationnelle des initiatives de l'ONU-Habitat en matière de renforcement des capacités de la jeunesse.

L'équipe d'évaluation, qui était composée des consultants externes, M. Thomas Miller et M. Willem van Vliet, s'est appuyé sur les données collectées à travers les recherches documentaires des documents pertinents, les interviews avec les gestionnaires des programmes de l'ONU-Habitat, autre personnel, des intervenants et parties prenantes, des visites sur terrain aux sites des projets et les enquêtes basées sur le site web des bénéficiaires des Fonds pour la Jeunesse Urbaine, le Conseil Consultatif de la Jeunesse, les gestionnaires supérieurs de l'ONU-Habitat et les gestionnaires des projets nationaux en matière de l'habitat. L'équipe d'évaluation a connu des limitations relatives au fait qu'on a passé une seule journée sur terrain aux sites des programme de la jeunesse et l'équipe d'évaluation s'est appuyé sur l'ONU-Habitat pour sélectionner les participants des groupes de discussions. Il y avait aussi une documentation limitée sur les réalisations du Programme de la Jeunesse.

3 CONCLUSIONS PRINCIPALES

- Le Programme de la Jeunesse est très pertinent; son importance étant reflétée par le fait de la promotion,

en 2012, de l'Unité de l'ONU-Habitat chargée des au niveau de la Section de la Branche chargée des Partenaires et de la Jeunesse en 2010.

- Le Programme pour la Jeunesse et le Fonds Urbain pour la Jeunesse sont actuellement des composantes principales des partenaires et de la Branche de Jeunes en termes de financement, d'activité et de visibilité. Le Programme pour la Jeunesse a mis en évidence des problèmes des jeunes sur le niveau mondial et a permis l'intégration des problèmes des jeunes dans les travaux de l'Organisation en ce qui concerne les problèmes des établissements humains.
- Des réalisations du Programme de la jeunesse a été le résultat de l'engagement des quelques individus il faut plus d'efforts pour intégrer cet engagement dans le tissu institutionnel de l'Organisation entière.
- La collaboration interdépartementale et l'intégration des problèmes de la jeunesse au sein de l'ONU-Habitat ont été abordées lors des consultations entre la Branche des partenaires et de la jeunesse et d'autres unités. Ces efforts se sont manifestés dans les activités conjointes diverses avec le programme de la Jeunesse.
- L'opinion des gestionnaires supérieurs est que la Branche des partenaires et de la jeunesse manque une identité organisationnelle claire et devrait mieux fonctionner comme une unité indépendante avec son propre budget et son propre programme d'action. De même, l'examen par paires de la mise en œuvre du Plan Stratégique et Institutionnel à Moyen terme a en 2010 trouvé que la collaboration inter organisationnelle sur les problèmes de la jeunesse n'est pas au même rythme en termes d'uniformité, de qualité et d'orientation.
- Le tout premier rapport sur l'état de la jeunesse urbaine, lancé en 2010 a contribué à mettre en évidence les questions affectant les jeunes en milieu urbain et à la sensibilisation de l'opinion mondiale. Le rapport connaît des faiblesses, y compris l'absence d'un public cible spécifique, l'inclusion de matières non pertinentes et l'utilisation de méthodes de recherche inefficaces.
- Le Conseil consultatif de la jeunesse, qui est composé de jeunes, a été créé en 2009 et chargé de l'intégration des questions de la jeunesse dans les politiques et les procédures de

l'ONU-Habitat principalement par le biais des résolutions du Conseil de Gouvernance, la Journée Mondiale de l'Habitat et des événements du Forum Mondial Urbain. Le Conseil consultatif de la jeunesse participe à la sélection des programmes à être financés par le Fonds pour la jeunesse urbaine, ainsi qu'à d'autres activités de sensibilisation. Les travaux du Conseil, cependant, ont été entravés par le manque de consultations régulières et des programmes pertinents de formation.

- Les programmes et les centres de formation mis en œuvre à travers le Programme des Jeunes, les centres («Nous sommes le futur», «Guichet Unique» et «Faisceau Luminaire/Moonbeam») ont joué un rôle important en offrant des formations pratiques à la jeunesse urbaine dans plusieurs villes africaines dans le but d'améliorer leur vie. Bien que de nombreux jeunes aient été atteints à travers ces Centres, le financement existant a été trop éparpillé, un nouveau financement n'a pas été mobilisé, la participation de l'ONU-Habitat a été sporadique et son rôle n'est pas bien défini. Il existe une absence de preuves sur leur impact réel.
- Le Programme des sports et loisirs n'a pas démontré l'impact sur l'amélioration de la vie urbaine des jeunes.
- Le Fonds pour la jeunesse urbaine a connu deux séries de demandes de fonds. Suite au premier appel à propositions, 63 projets dirigés par des jeunes venus de 33 pays ont reçu des subventions dont le montant est de 960,000 de dollars américains tandis que dans le second tour pour 51 projets ont été approuvés dont leur valeur était 893,000 dollars américains. Un total de 118 organisations des jeunes ont reçu des financements du Fonds pour les Opportunités des Jeunes. La majorité de bénéficiaires ont indiqué que leurs programmes ont amélioré leurs vies et les communautés dans lesquelles ils vivent.
- Des difficultés et des défis rencontrés par ce Fonds comprennent le manque du personnel adéquat, le manque des financements pour assurer le suivi efficace des bénéficiaires du Fonds ou pour documenter les meilleures pratiques et l'absence d'une orientation claire du Fonds en raison de la vaste gamme des activités dans

lesquelles il est engagé. Il est aussi nécessaire d'accroître l'engagement des autres responsables de l'ONU-Habitat dans les activités du Fonds pour la jeunesse Urbaine, car cela représente un pool des capacités potentielles non exploitées pour la gestion du fonds.

- Les activités normatives et opérationnelles du Programme pour la Jeunesse ont été affectées par divers facteurs, dont la quantité limitée des financements qui sont dispersées, la participation limitée des conseils municipaux, le soutien technique limité du personnel de l'ONU-Habitat et le manque des ressources pour documenter les meilleures pratiques et évaluer l'impact du programme sur terrain.

4. LEÇONS APPRISSES

- La participation des jeunes dans le programme des jeunes est essentielle à sa réussite. Le programme devrait être conçu par et pour les jeunes, avec une délimitation claire entre la responsabilité des jeunes dans le déroulement du programme et leurs rôles appropriés et distincts.
- La plupart des activités de la jeunesse ont été organisées sur une base ad hoc, mais les activités ne peuvent pas être efficacement exécutées sur une base ad hoc spontanée. Il faut un financement prévisible et au moment opportun une plus grande coordination entre les actions englobées par un plan stratégique et le personnel de base suffisant. Le Programme de la jeunesse montre qu'il n'y a pas un seul paradigme ou un seul modèle pour aborder les problèmes et les défis auxquels fait face la jeunesse urbaine.
- La promotion de projets de jeunes a créé un environnement propice pour renforcer l'orientation de l'ONU-Habitat en faveur de la jeunesse, mais cette initiative a également introduit de nouveaux défis, en particulier la non existence du cadre clair pour mobiliser de nouvelles ressources, la création de connaissances à partir de l'expérience de l'apprentissage, le plaidoyer et l'intégration des activités menées par des jeunes.

5 RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

- L'ONU-Habitat devrait renforcer la capacité du programme de la Jeunesse, en particulier en termes du personnel et de financement de base en vue de renforcer les capacités d'accomplir son mandat et d'accroître la participation des jeunes, des gestionnaires de l'ONU-Habitat au niveau des pays et des bureaux régionaux.
- Le programme devrait également établir des partenariats stratégiques avec d'autres Agences des Nations Unies tels que l'Organisation Internationale du Travail et le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance.
- L'ONU-Habitat devrait réexaminer la stratégie du Programme des jeunes, en utilisant les leçons apprises et l'orientation sur l'intégration des questions de la jeunesse dans le cadre institutionnel de l'ONU-Habitat.
- L'Agence devrait revoir la structure de gouvernance du Programme pour la Jeunesse en vue de l'harmoniser avec les procédures et les structures de gouvernance de l'ONU-Habitat, d'accroître la participation des autres gestionnaires des programmes et de clarifier les rôles des membres du personnel et des jeunes.
- La mise en œuvre du Fonds pour la Jeunesse Urbaine doit être renforcée en termes de documentation des meilleures pratiques des projets et de sélection des projets des bénéficiaires, qui relèvent de domaines d'intervention existants de l'ONU-Habitat ainsi que des stratégies de développement pour fournir un soutien technique aux projets.
- Le programme devrait renforcer sa fonction de suivi, y compris la création d'un cadre des informations et de renforcement des capacités pour la soumission des rapports et la documentation des meilleures pratiques par le personnel et les partenaires d'exécution.